

Bilan annuel de la surveillance et de la
lutte contre les moustiques vecteurs de
maladies humaines

Bretagne
Morbihan (56)

2025



Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Bretagne
Morbihan (56)

2025

Sommaire

1. Synthèse du département	4
2. Bilan de la surveillance	5
2.1 Surveillance par piégeage.....	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats	6
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	9
2.3 Réponses apportées aux détections.....	11
2.4 Bilan de la surveillance	12
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle.....	14
4. Autres opérations réalisées	17
4.1 Actions de mobilisation sociale	17
4.2 Diagnostics entomologiques.....	17
Annexes	18

En application de l'article R. 3114611 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS de Bretagne a confié ces missions à ALTOPICTUS, organisme habilité, via le marché public N° ARSBRETAGNE-SSE-2023-01 pour la région Bretagne concernant le département du Morbihan. L'ensemble du marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique active (réseau de pièges pondoires) et passive (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle mises en œuvre sur le territoire concerné par le marché public contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- **Une synthèse technique et financière** qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées dans la région où intervient Altopictus. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Bretagne.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

12 communes non
colonisées surveillées

4 sites à risque surveillés

3/57 pièges positifs
en *Ae. albopictus*

5/363 relevés
positifs en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

1/14 signalement sans
demande d'intervention

2 signalements d'*Ae. albopictus*

9 signalements négatifs

2 signalements classés sans
suite

Opérations et enquêtes de primo-infestation

2 opérations de lutte

2 enquêtes de primo-
infestation

2 enquêtes positives

0 enquête négative

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+0 commune colonisée en
2025

1/249 commune colonisée à ce
jour

≈0,5% des communes

≈0,5% de la population habite une
commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

12 cas importés en 2025

2 cas avec demande
d'intervention

2 enquêtes entomologiques
négatives

0 traitement aduicide

Autres actions réalisées

1 formation de référents
communaux

0 réunion publique

2 diagnostics ou actualisations
de diagnostic

1 webinaire

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs dans le Morbihan, comme dans toute la région Bretagne, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus*. L'espèce est désormais présente dans les départements d'Ille-et-Vilaine (Domagné colonisée depuis 2022, Rennes colonisée depuis août 2023 et Châteaugiron depuis fin 2025) et du Morbihan (La Gacilly colonisée depuis octobre 2023). Entre 2019 et 2025, plusieurs détections ponctuelles ont également eu lieu dans tous les départements de Bretagne.

Pour le Morbihan, plusieurs détections ponctuelles ont eu lieu dans les communes d'Auray et de Camors en 2021, dans la commune de La Gacilly en 2022 et dans les communes d'Arzon, Baud, Larmor-Baden et Sarzeau en 2023. En 2025, des détections ont également été enregistrées pour la première fois à Saint-Jean-Brévelay et Lorient.

Les enjeux de la surveillance sont aujourd'hui :

- d'éviter toute implantation du moustique dans les communes non colonisées dans le département et de limiter sa prolifération en dehors des zones de son implantation dans les communes colonisées ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux sites touristiques ainsi que les sites d'importation de pneumatiques ;
- de surveiller l'arrivée de l'espèce et d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (port) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus en 2025 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière**.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE TOTAL DE PIÈGES	54 pièges
PÉRIODE	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2x mois pour les sites RSI 1x mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	1 commune colonisée (3 pièges à La Gacilly) 11 communes non colonisées (2 à 8 pièges par commune) 1 site touristique (3 pièges à l'alignement de Carnac) 1 site de pneus (3 pièges par site) 1 point d'entrée au sens du RSI : le port de Lorient (5 pièges)

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

2.1.2 Résultats

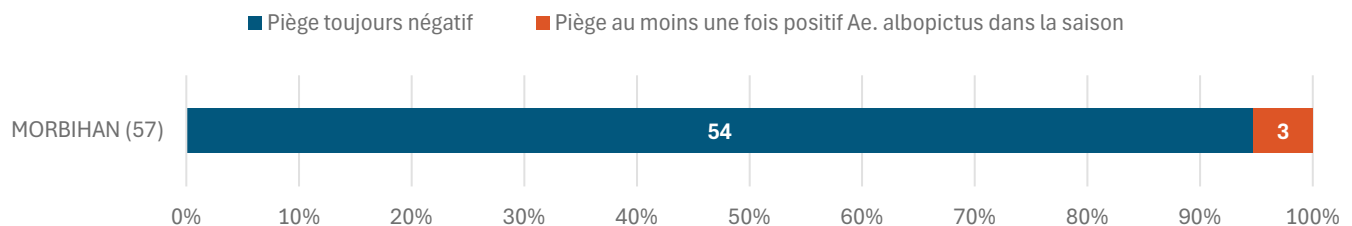
Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

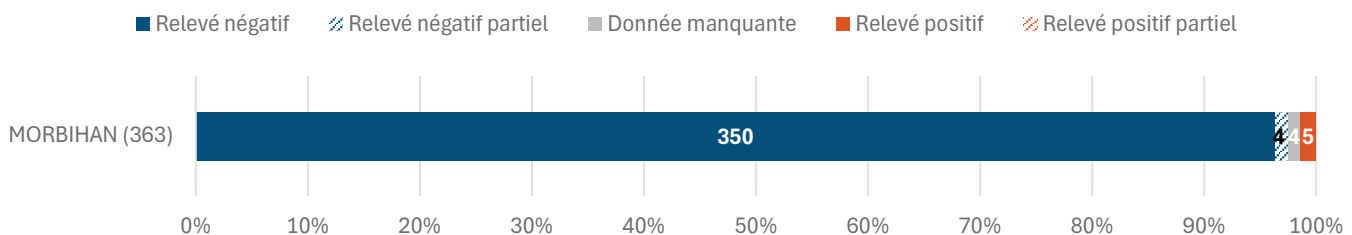
Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 54 pièges déployés, 3 positifs dont 2 dans une commune non colonisée

Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.



▪ 5 relevés positifs sur 363 effectués



Cette année, 3 pièges du réseau de surveillance ont été positifs en *Aedes albopictus* : 1 dans la commune colonisée de La Gacilly et 2 autres dans la commune de Saint-Jean-Brévelay pour la première fois (carte 1).

Les proportions de données manquantes* et de données partielles** représentent chacune 1,1 % des relevés et sont globalement similaires à celles de 2024.

A l'instar des années précédentes, les relevés positifs en *Aedes albopictus* datent des mois d'août et septembre (figure 1). Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte puisque les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

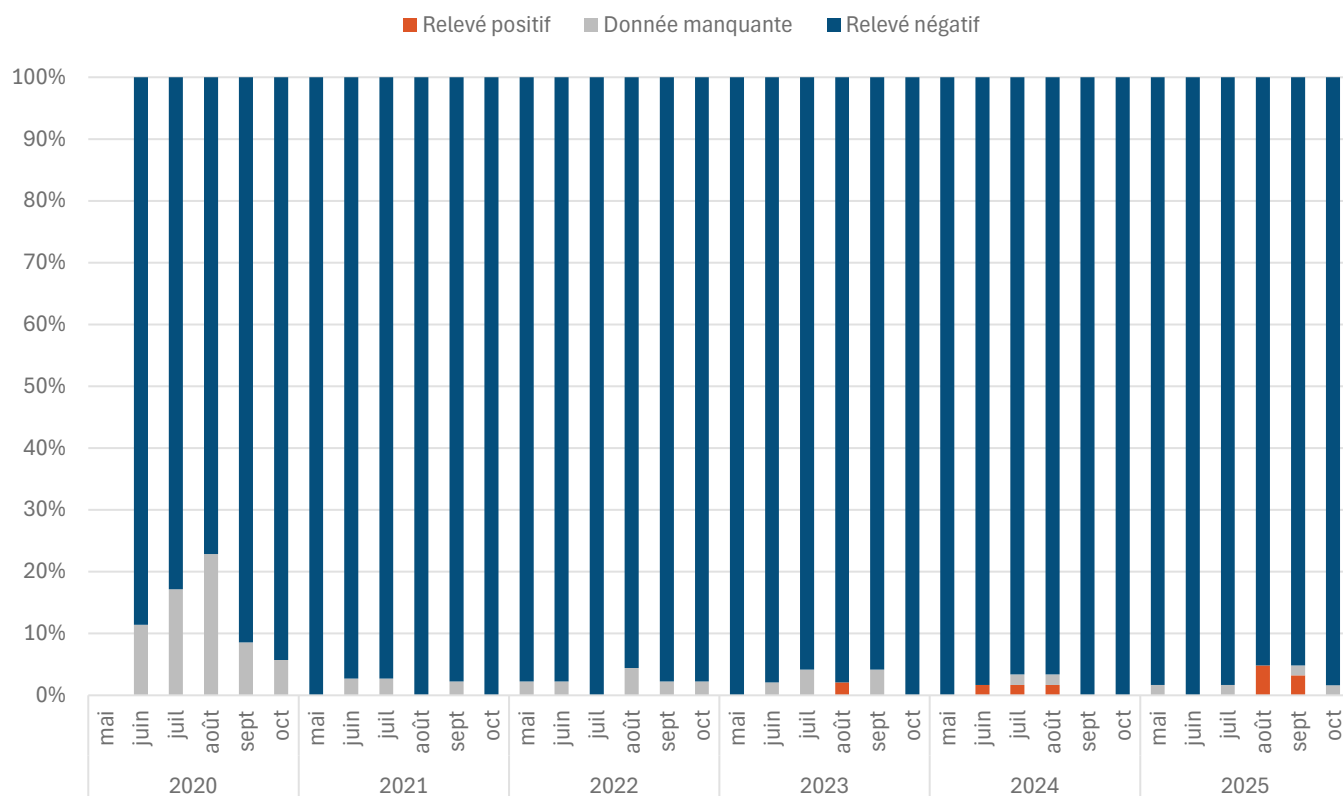


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET MANQUANTS ENTRE 2020 ET 2025 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : ALTOPICTUS)

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Résultats des pièges

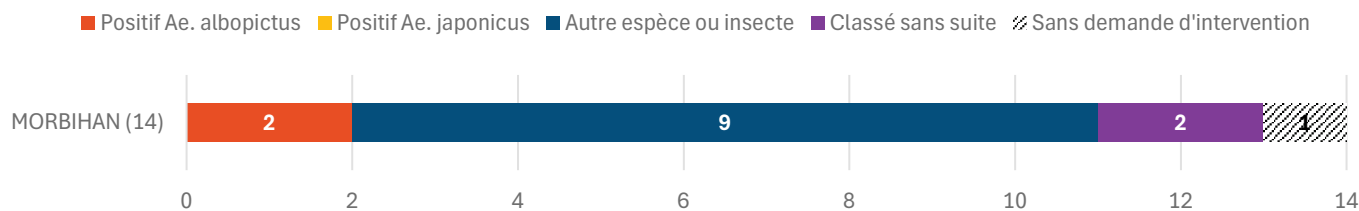
- Piège toujours négatif en 2025
- Piège positif au moins une fois en 2025

Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

2.2 Surveillance par signalements citoyens

■ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025



En 2025, 13 signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV et ont été analysés par Altopictus (figure 2, carte 2, annexe 3). *Aedes albopictus* a été identifié à Saint-Jean-Brévelay et Lorient. Ces détections ont entraîné des opérations de primo-infestations (détails disponibles dans la partie 2.3).

Cette année, le nombre de signalements avec demande d'intervention est en baisse (-4) par rapport à 2024 avec une participation citoyenne plutôt régulière de juin à octobre.

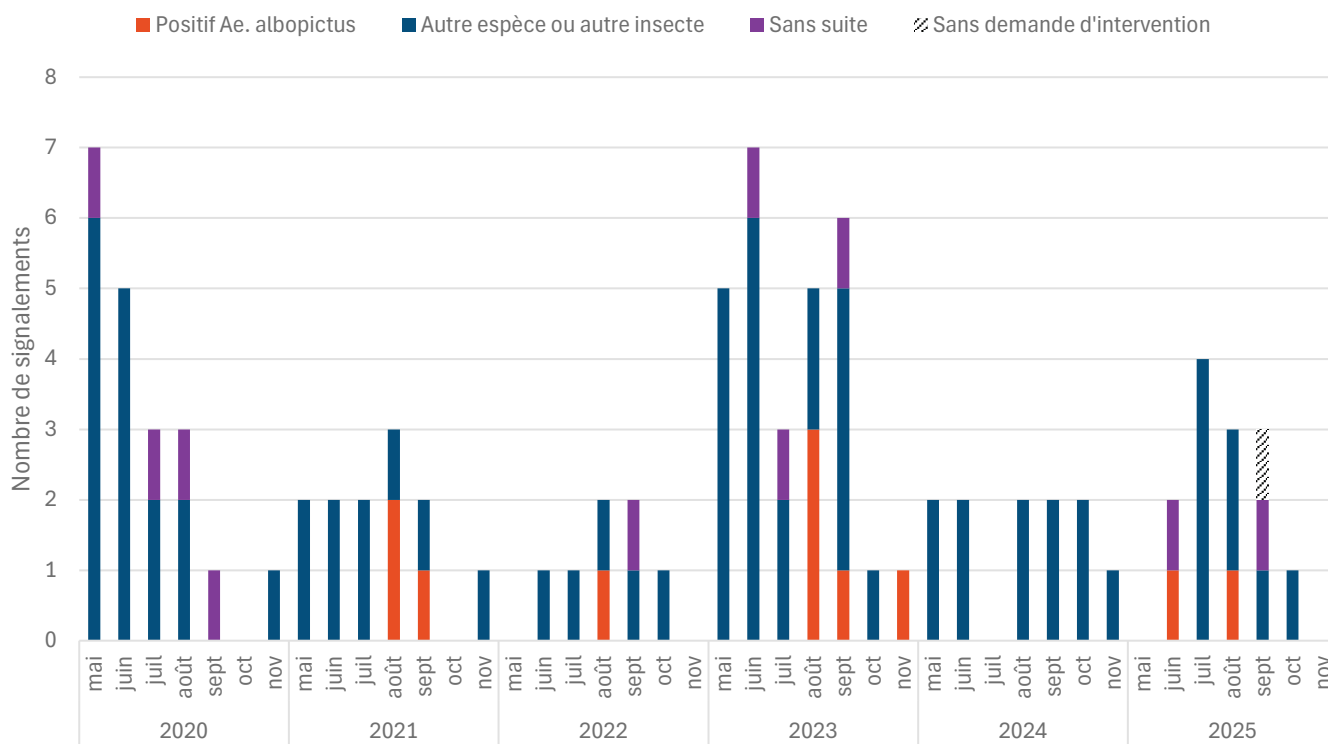
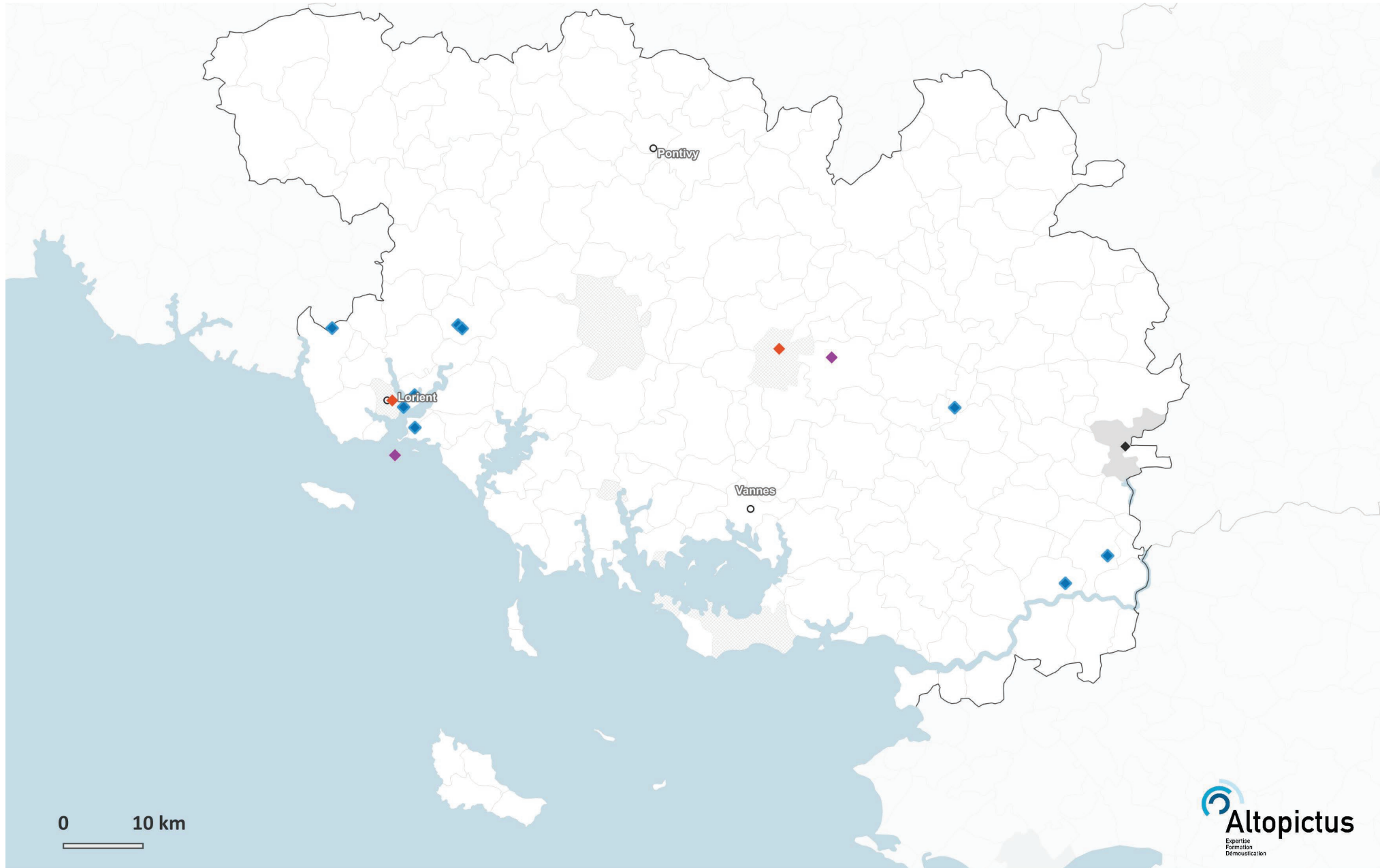


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 DANS LE MORBIHAN (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 DANS LE MORBIHAN (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.3 Réponses apportées aux détections

Des enquêtes de primo-infestation sont réalisées dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (détails des protocoles en annexe de la synthèse technique et financière). Des opérations de lutte peuvent également être menées au printemps suivant pour tenter l'éradication totale.

Dans le Morbihan, 2 détections qui ont eu lieu en 2024 ont entraîné la réalisation d'opérations de lutte de primo-infestation au printemps 2025. De plus, des détections d'intérêt ont eu lieu cette saison aboutissant à 2 enquêtes entomologiques de primo-infestation visant à empêcher l'implantation d'*Aedes albopictus* dans ces communes.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE LUTTE DE PRIMO INFESTATION

Interventions de lutte de primo-infestation

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 24-08-02463 et 25-07-03355					
LA GACILLY	Signalement citoyen	09/04	Faible présence d' <i>Aedes albopictus</i> sous forme larvaire dans les 150m	Actions larvicides - Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalement citoyen Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025 – Formation de référents communaux	Commune colonisée
N° opérations SI-LAV : 24-08-02500, 24-08-02506 et 25-07-02976					
SARZEAU	Signalement citoyen	08/04	Détection de larves d' <i>Aedes albopictus</i> dans les 150m	Actions larvicides – Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalement citoyen Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025	Pas de détection en 2025

Enquêtes entomologiques de primo-infestation

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 25-07-03595					
SAINT-JEAN-BREVELAY	Signalement citoyen	3-4/07	Positif <i>Aedes albopictus</i> dans les 150m autour du signalement (larves et adultes)	Actions larvicides - Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalement citoyen – Installation de 3 pièges pondoir dans le quartier Poursuite par les habitants des interventions anti-larvaire dans leurs jardins durant les semaines à venir – Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025 et sensibilisation chez les personnes absentes et les habitants ayant refusé l'intervention – Intervention de lutte de primo-infestation au printemps 2026.	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 25-09-04186					
LORIENT	Signalement citoyen	27-28/08	Positif <i>Aedes albopictus</i> dans les 150m autour du signalement (larves et adultes)	Actions larvicides – Sensibilisation des habitants – Promotion du site de signalement citoyen Poursuite par les habitants des interventions anti-larvaire dans leurs jardins durant les semaines à venir – Formation référents communaux – Intervention de lutte de primo-infestation au printemps 2026	Détection ponctuelle

Pour donner suite à ces détections et aux détections antérieures et éviter que le moustique tigre ne s'implante davantage dans le département, des opérations de lutte de primo-infestations sont prévues en 2026.

TABLEAU 2 : PROGRAMME DES OPÉRATIONS DE LUTTE DE PRIMO INFESTATION 2026

COMMUNE	RAYON D'ACTION	DURÉE	OBJECTIFS
SAINT-JEAN-BREVELAY	300 m	2 jours	Sensibilisation des habitants – élimination du moustique tigre Installation de pièges à adultes chez les habitants volontaires (entre 3 et 10).
LORIENT	300 m	3 jours	Sensibilisation des habitants – élimination du moustique tigre Installation de pièges à adultes chez les habitants volontaires (entre 3 et 10).
LA GACILLY	Quartier colonisé	Entre 3 et 10 jours	Sensibilisation des habitants

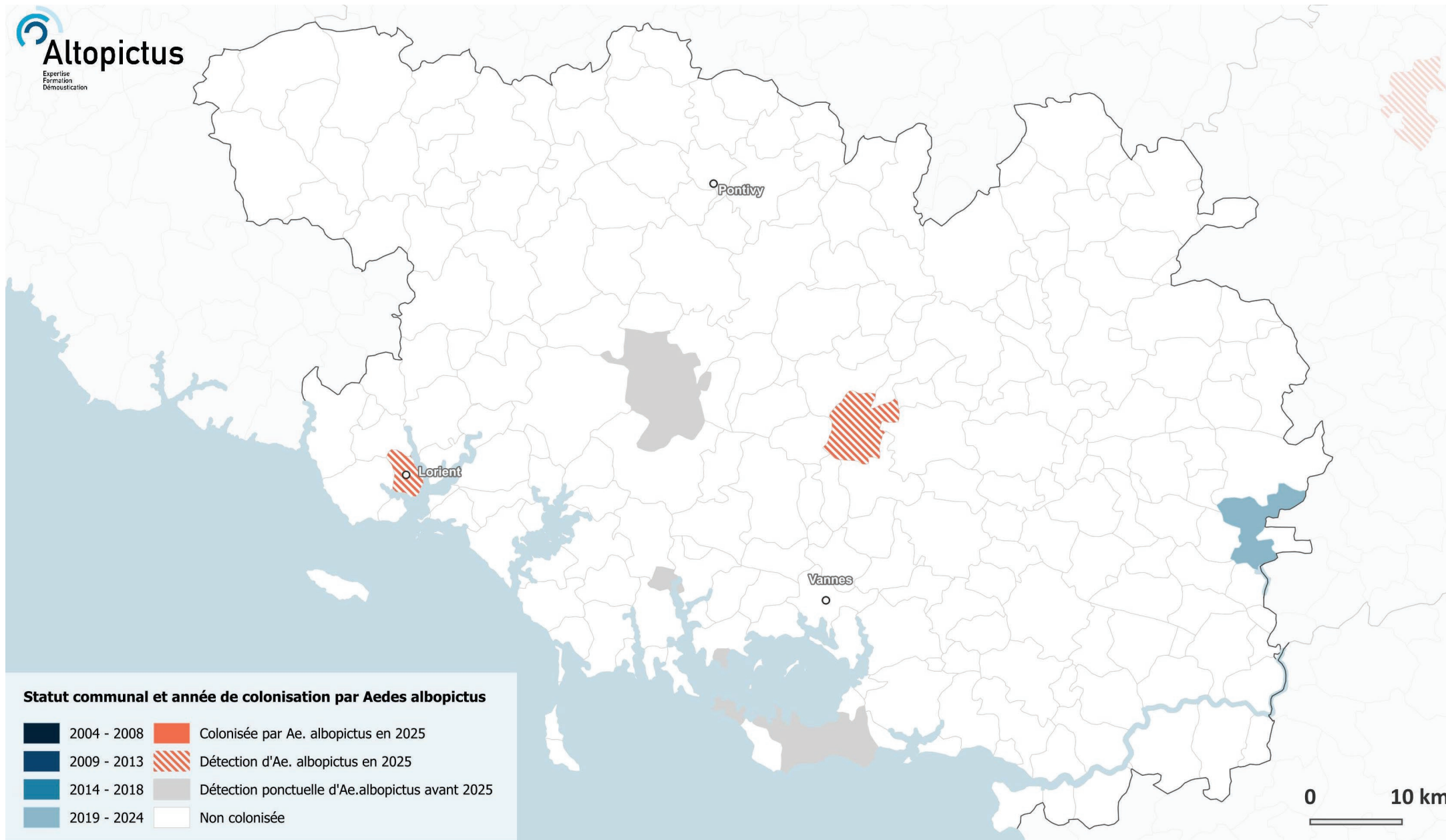
2.4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.



Cette année, aucune nouvelle commune n'a été classée colonisée fin 2025. Quand *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ». C'est le cas cette année pour les communes de Lorient et Saint-Jean-Brévelay (carte 3).



CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

Altopictus intervient sur des cas d'arboviroses lorsqu'ils sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés dans les communes colonisées du département. Si la présence d'*Aedes albopictus* (ou de tout autre vecteur de l'arbovirose en question) est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière de la région**.

CAS DE DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA, FIÈVRE JAUNE DÉCLARÉS SUR SI-LAV				
CAS IMPORTÉS <i>dont 10 sans demande d'intervention</i> 12	ENQUÊTE POSITIVE	0	TRAITEMENT ADULTICIDE	0
	ENQUÊTE NÉGATIVE	2	TRAITEMENT LARVICIDE	0

Cette année, 12 cas d'arboviroses ont été déclarés dans le département : 10 n'ont pas déclenché d'enquête car les communes concernées ne sont pas colonisées par *Aedes albopictus* et les 2 autres signalés ont entraîné la réalisation de 2 enquêtes entomologiques en mai et en août. Aucune n'a été positive et n'a donc nécessité de traitement de lutte antivectorielle. Il s'agit des premières enquêtes entomologiques liées à des cas d'arboviroses menées sur le département (figures 3 et 4, carte 4, annexe 4).

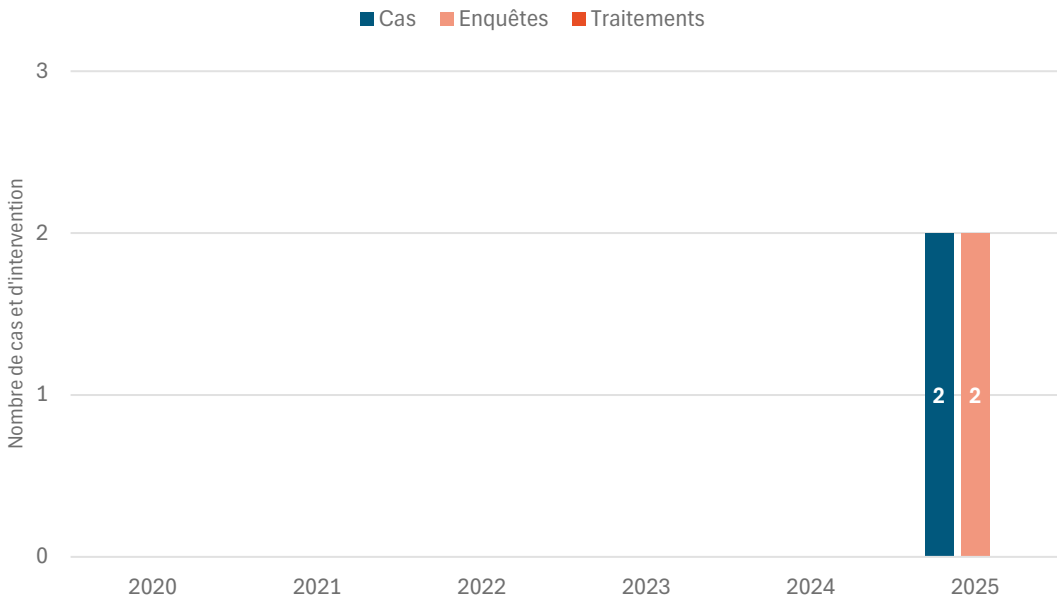
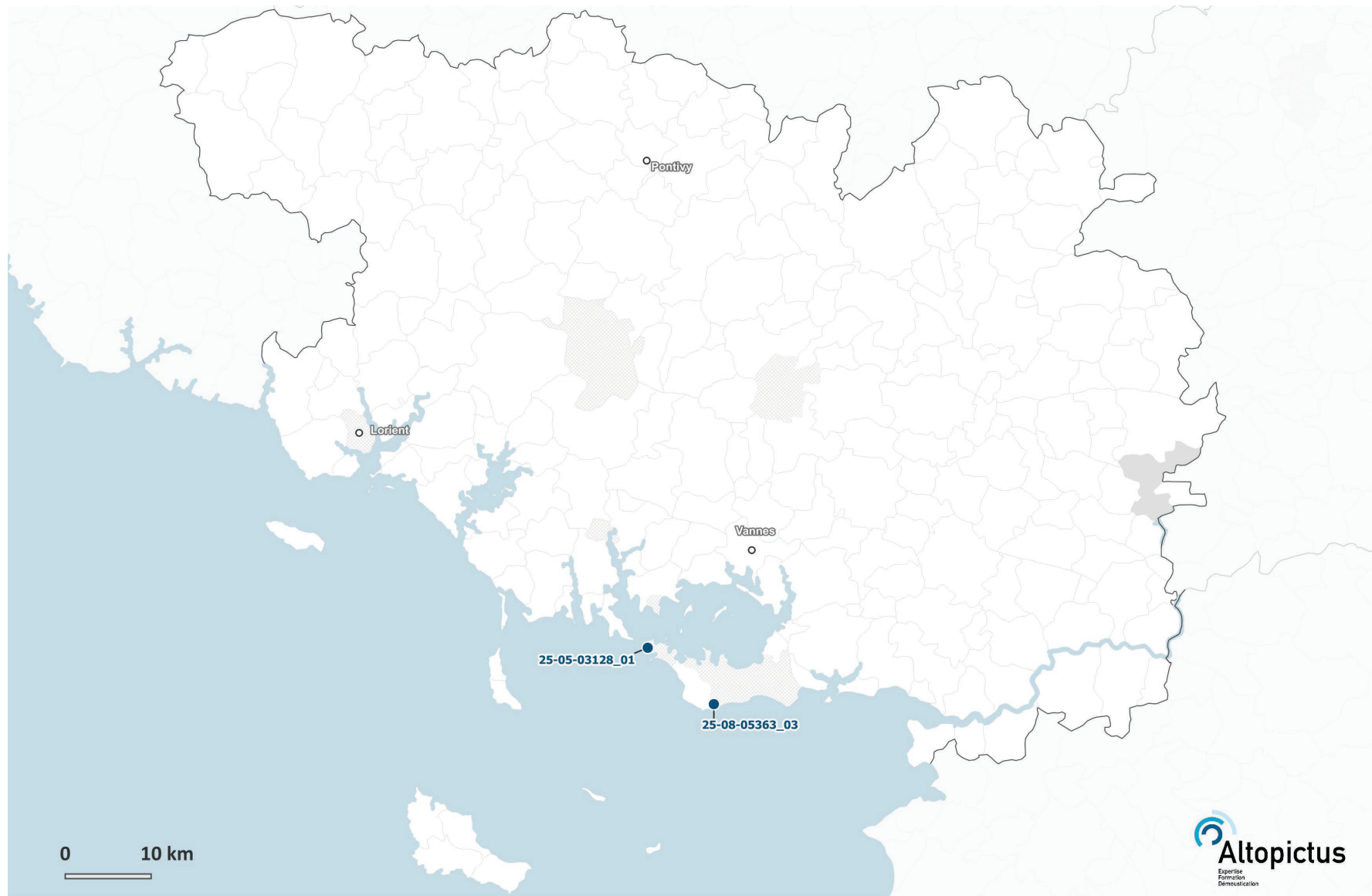


FIGURE 3 : NOMBRE DE CAS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 DANS LE MORBIHAN
(SOURCE : ALTOPICTUS, ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)



FIGURE 4 : NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES DANS LE MORBIHAN PAR SEMAINE DEPUIS 2020



Virus

- Dengue
- ◇ Chikungunya
- ◻ Zika
- ◻ West Nile
- ◻ Flavivirus
- △ Indéterminé

Lieux fréquentés par des cas déclarés

- Enquête négative - pas de LAV
- Enquête positive - traitement non demandé
- Enquête positive - traitement réalisé
- ▲ Cas autochtone

Statut des communes

- ◻ Non colonisée par Ae. albopictus
- ◻ Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

CARTE 4 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2025 DANS LE MORBIHAN (SOURCE : ALTOPICTUS)

4. Autres opérations réalisées

4.1 Actions de mobilisation sociale

En 2025, deux actions de mobilisation sociale ont été réalisées dans le département du Morbihan :

- un webinaire de sensibilisation délivré le 23 mai à destination des gestionnaires de sites et communes surveillées par pièges pondoires.
- une formation « référents communaux » organisée le 18 juin à Vannes dans les locaux de l'ARS à destination des collectivités surveillées par pièges pondoires. Six participants étaient présents (Arzon Larmor-Baden, Vannes, Conseil départemental).

4.2 Diagnostics entomologiques

En 2025, des expertises entomologiques ont été réalisées sur :

- Le port de Lorient le 19 et 20 août 2025, avec une actualisation du diagnostic côté site et un diagnostic initial sur la partie communale. Le risque vectoriel est considéré comme modéré car aucun moustique vecteur adulte n'a été trouvé mais de nombreux gîtes larvaires potentiels sont présents et le site est localisé à proximité d'une zone résidentielle, propice à l'installation du moustique tigre. De plus, des individus d'*Aedes albopictus* ont été détectés à Lorient en 2025, à environ 2 km du port de commerce.
- Le port de Roscoff-Bloscon le 9 et 10 septembre 2025, avec une actualisation du diagnostic côté site et un diagnostic initial sur la partie communale. Le risque vectoriel est considéré comme modéré car aucun moustique vecteur adulte n'a été trouvé mais de nombreux gîtes larvaires potentiels sont présents et le site est localisé à proximité d'une zone résidentielle, propice à l'installation du moustique tigre.

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES EN 2025

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
ARZON	2	6	24/04/2025	27/10/2025
AURAY	6	6	23/04/2025	27/10/2025
BAUD	2	6	24/04/2025	22/10/2025
CAMORS	2	6	24/04/2025	22/10/2025
HENNEBONT	2	6	23/04/2025	22/10/2025
LANNESTER	2	6	23/04/2025	22/10/2025
LARMOR-BADEN	2	6	24/04/2025	27/10/2025
LORIENT	8	6	23/04/2025	22/10/2025
QUIBERON	2	6	24/04/2025	27/10/2025
SAINT-JEAN-BREVELAY	3	3	31/07/2025	27/10/2025
SARZEAU	2	6	07/04/2025	27/10/2025
VANNES	7	6	24/04/2025	27/10/2025

Commune colonisée

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
LA GACILLY	3	6	09/04/2025	20/10/2025

Site sensible (site touristique)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Alignement de CARNAC	3	6	24/04/2025	28/05/2025

Sites à risque d'importation – Sites de pneus

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
GDL ENVIRONNEMENT à LOCOAL-MENDON	3	6	23/04/2025	22/10/2025
PIÉTÉ à PONTIVY	3	6	24/04/2025	22/10/2025

Point d'entrée au titre du RSI

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Port de LORIENT	5	12	23/04/2025	22/10/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES

Communes non colonisées

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
ARZON	56-24-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
AURAY	56-20-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-22-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
BAUD	56-24-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
CAMORS	56-21-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
HENNEBONT	56-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LANNESTER	56-20-023	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-024	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LARMOR-BADEN	56-24-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LORIENT	56-20-015	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-016	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-018	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-019	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-020	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP	
	56-20-021	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
QUIBERON	56-21-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-21-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	HP	0
SAINT-JEAN-BREVELAY	56-25-001	-	-	-	-	-	-	RAS	27	RAS	6	RAS	0
	56-25-002	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-25-003	-	-	-	-	-	-	RAS	79	RAS	0	RAS	0
SARZEAU	56-24-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-24-008	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
VANNES	56-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0
	56-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Commune colonisée

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
LA GACILLY	56-23-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-23-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-23-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	34	RAS	8	RAS	0

Site sensible (site touristique)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
Alignement de CARNAC	56-20-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Sites à risque d'importation – Sites de pneus

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
GLD ENVIRONNEMENT LOCAL-MENDON	2015-56-024	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-56-025	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-56-026	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
PIETE PONTIVY	2015-56-106	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-56-107	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2015-56-108	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Point d’entrée au titre du RSI

CODE PIÈGE	ÉTAT MI- MAI	ŒUFS MI- MAI	ÉTAT FIN MAI	ŒUFS FIN MAI	ÉTAT MI- JUIN	ŒUFS MI- JUIN	ÉTAT FIN JUIN	ŒUFS FIN JUIN	ÉTAT MI- JUIL.	ŒUFS MI- JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	ŒUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI- AOUT	ŒUFS MI- AOUT	ÉTAT FIN AOUT	ŒUFS FIN AOUT	ÉTAT MI- SEPT.	ŒUFS MI- SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	ŒUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI- OCT.	ŒUFS MI- OCT.	ÉTAT FIN OCT.	ŒUFS FIN OCT.
PORT DE LORIENT																								
2014-56-05	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2014-56-06	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
2014-56-07	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	R	0	RAS	0
56-20-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	HP	0	RAS	0	RAS	0
56-21-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-03-00445	LANESTER	04/03	Autre insecte
25-06-01540	PLUMELEC	05/06	Absence de spécimen
25-06-04503	SAINT-JEAN-BRÉVELAY	23/06	<i>Aedes albopictus</i>
25-07-01411	LORIENT	09/07	<i>Aedes sp.</i>
25-07-01423	INZINZAC-LOCHRIST	09/07	Autre insecte
25-07-02067	ALLAIRE	12/07	<i>Culiseta annulata</i>
25-07-03574	BÉGANNE	22/07	<i>Culex sp.</i>
25-08-00275	INZINZAC-LOCHRIST	02/08	<i>Culiseta annulata</i>
25-08-01531	SAINT-MARCEL	09/08	<i>Culiseta annulata</i>
25-08-01557	LORIENT	09/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-00248	RIANTEC	02/09	<i>Culiseta annulata</i>
25-09-04383	GÂVRES	27/09	Absence de spécimen
25-10-01223	GUIDEL	13/10	Autre insecte

ANNEXE 4 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT
25-05-03128	1	ARZON	7 mai	13 mai	NEGATIF
25-08-05363	3	SARZEAU	26 août	28 août	NEGATIF